

## Dangé-Saint-Romain \_ Commune \_ 1793-1795 (an III)

Naissances, Mariages, Décès - collection communale - Vue 37

heures du matin pardessus que françois  
parus en la maison commune de Dangé  
Département de la vienne, pour contracter  
ce fils majeur de feu Louis maurice mar-  
de la Commune de Buxeuil d'une part:  
majeure de pierre Perronnet laboureur  
cette commune de Dangé d'autre part.  
etoyent accompagnés des dits pierre Perronnet  
et mère de l'épouse domiciliée en cette  
ne joyau mère de l'épouse domiciliée en la  
jacques Champigny agé de cinquante trois  
ans oncle de l'épouse, de Pierre Bouquet.  
De jean Bouquet agé de soixante cinq ans,  
pour et de la dite commune de Buxeuil,  
udit mariage moi officier public susdit  
présence des parties et des susdits témoins  
le Louis maurice qui constate qu'il est né le  
soixante dix sept en la commune de Buxeuil  
le Louis maurice et de Jeanne Joyau.

jean Guillet

Louise Roy.

Aujourd'hui vingt-huit Pluviose l'an trois de la République française une et in-  
visible a onze heures du matin pardessus moi Louis mauduit officier public Sont  
comparus en la maison commune de la municipalité de Dangé District de Chatellerault  
département de la vienne, pour contracter mariage, jean Guillet fils majeur  
de Simon Guillet laboureur et de Jeanne-Rose Biault de la commune de Boizay-le-joly  
d'une part: Et Louise Roy fille majeure de feu Giles Roy laboureur et d'Angelique Maurice  
de cette commune de Dangé d'autre part: lesquels futurs conjoints estoient accompa-  
gnés du dit Simon Guillet pere de l'époux, de Francois Guillet agé de cinquante-un ans  
son oncle, tous deux domiciliés dite commune de Boizay-le-joly, de Simon Roy laboureur  
frere de l'épouse, agé de quarante cinq ans de cette commune, de Francois Demay  
laboureur agé de quarante-six ans cousin germain de l'épouse domicilié en la  
commune d'Abilly District de Preuilly Département d'Indre et Loire, lesquels tous sont  
consentants au dit mariage ainsi que la dite Angelique maurice mere de l'épouse.  
moi officier public susdit après avoir fait lecture en presence des parties et des susdits  
témoins, 1<sup>e</sup> de l'acte de naissance de Jean Guillet qui constate qu'il est né en la commune  
de Boizay-le-joly le dix-sept juillet mil Sept Cent Soixante-six du legitime mariage de  
Simon Guillet et de Jeanne-Rose Biault. 2<sup>e</sup> de l'acte de naissance de Louise Roy qui  
constate qu'elle est née le douze juin mil Sept Cent Soixante huit en cette commune de  
Dangé du legitime mariage du dit Giles Roy et Angelique maurice. 3<sup>e</sup> de l'acte de  
publication des promesses de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi officier  
public susdit du vingt de ce mois et affiché le même jour à la porte de la maison

## Dangé-Saint-Romain \_ Commune \_ 1793-1795 (an III)

Naissances, Mariages, Décès - collection communale - Vue 38

Commune de cette municipalité. 4<sup>e</sup> Du certificat de publication des mimes — promesses de mariage faite sans opposition dans la dite commune de Boizay-le-Joly, en date du vingt trois du courant, signé: Gourron officier public. Et après que lesdits Jean Guillet et Louise Roy ont déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que Jean Guillet et Louise Roy sont unis en mariage, et j'en ai rédigé le présent acte. Et ont déclaré lesdits témoins et les contractans ne savoir signer de ce interpellé, fait en la maison commune de Dangé. Le jour, mois et an ci-dessus. o Noveau

Pierre Coquereau Aujourd'hui six ventôse l'an trois de la République française une  
et indivisible a dix heures du matin devant moi Louis Mauduit  
Claire Decherne. officier public, sont comparus en la maison commune de la municipalité de Dangé District de Chatellerault Département de la Vienne,  
pour contracter mariage Pierre Coquereau fils majeur de feu —  
Gabriel Coquereau tisserant et de défunte Marie Berger d'une part.  
Et Claire Decherne fille mineure de Bertrand Decherne tisserant  
et de Marie Pinard d'autre part, tous deux de cette commune de Dangé.  
Les deux futurs conjoints étoient accompagnés du dit Bertrand



jean coindre Aujourd'hui le vingt se  
marie Barbier. ure et indivisible a dis  
mauduit officier publi  
de la municipalité de  
tement de la Vienne po  
Surgetier veuf de theré  
Barbier fille majeure  
francoise Barreau d'  
commune de Dangé.